

Solidaires contre la discrimination à l'égard des femmes dans la *Loi sur les Indiens*

Montréal, le 19 mai 2010 – Les marcheuses de la Marche AMUN ont été accueillies ce midi devant les bureaux de Condition féminine Canada par Femmes autochtones du Québec (FAQ), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et Amnistie internationale Canada francophone. Les nombreuses personnes présentes ont souligné leur appui envers les femmes autochtones qui ont quitté Wendake le 4 mai dernier et fouleront les 500 km les séparant du Parlement du Canada. « La Marche AMUN vise à sensibiliser la population québécoises sur les discriminations dont sont victimes les femmes autochtones dans la Loi sur les Indiens depuis 1876 et demande au gouvernement de mettre fin une fois pour toute aux discriminations basées sur le sexe », annonce Michèle Audette, l'une des instigatrices de la Marche AMUN.

« Nous sommes ici aujourd'hui, femmes autochtones et femmes non-autochtones, côtes à côtes, devant les bureaux d'un ministère voué à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour dénoncer la discrimination envers les femmes autochtones qui se perpétue encore aujourd'hui » s'exclame Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, organisation qui travaille au droit de toutes les femmes à l'égalité.

« Il est inacceptable que légalement, les femmes autochtones n'aient pas les mêmes droits que les hommes autochtones. Toutes les femmes ont le droit de vivre dans la dignité » poursuit Béatrice Vaugrante, d'Amnistie internationale Canada francophone.

Suite à une plainte pour discrimination déposée il y a plus de 20 ans par Mme Sharon Mclvor, avocate autochtone de Colombie-Britannique, la Cour d'appel a sommé le gouvernement canadien de changer la *Loi sur les Indiens*. La discrimination réside dans le fait qu'il soit impossible pour une mère de transmettre le statut d'autochtone à ses petits-enfants lorsque le père des enfants n'est pas autochtone, alors que ce droit est reconnu pour les pères autochtones dans la même situation.

Le gouvernement fédéral a demandé une extension jusqu'au 5 juillet 2010 pour modifier la *Loi sur les Indiens*. Toutefois, le projet de loi C-3 présenté dernièrement par le gouvernement est nettement insuffisant car il n'éliminera pas entièrement toutes les discriminations auxquelles font face les femmes autochtones et leurs descendant-e-s. De plus, nous avons appris que le gouvernement fédéral s'apprêterait à déposer le projet de loi C-3 dès le 25 mai. Les organisations dénoncent cette stratégie qui pourrait faire en sorte que le projet de loi soit adopté avant même que la Marche AMUN arrive à Ottawa.

« La discrimination envers les femmes autochtones est dans la loi depuis 1876, décrit Ellen Gabriel, de Femmes autochtones du Québec, et elle reste présente malgré les changements apportés en 1985. Le gouvernement propose encore cette fois-ci des changements mineurs qui ne mettront pas fin à l'ensemble des discriminations présentes dans la Loi. Devrons-nous encore attendre un autre 20 ans pour y arriver? Nous demandons au gouvernement de saisir l'occasion de permettre l'égalité une bonne fois pour toutes! »

En études, les partis d'opposition ont proposé des amendements pour en finir complètement avec la discrimination mais les Conservateurs font la sourde oreille. C'est inacceptable. Les organisations réunies en appui à la Marche Amun demandent au gouvernement d'accepter ces amendements pour enfin mettre fin à la discrimination.

Au-delà de la discrimination soulevée par la cause de Sharon Mclvor, la *Loi sur les Indiens* perpétue la discrimination originelle à l'encontre des femmes autochtones. Aussi, les revendications présentées par la Marche AMUN portent sur :

- Le droit au statut indien pour les femmes autochtones et leurs enfants (en abolissant les catégories de statuts créées en 1985);

- Le droit à l'appartenance à la bande pour les femmes autochtones et leurs enfants;
- L'inscription d'enfants dont la paternité est contestée ou non reconnue;
- Le droit à résider dans la réserve pour les femmes autochtones, leur conjoint et leurs enfants;
- La clause de distribution de terrains et de services dans la réserve;
- Le partage des biens suite à la rupture de la relation,
- Le refus d'ajouter de nouveaux fonds pour les nouvelles inscriptions,
- Le droit exclusif d'Ottawa de déterminer qui est indien.

Ce sont l'ensemble de ces discriminations que dénonce la Marche AMUN, qui culminera vers un rassemblement sur la colline parlementaire à Ottawa le 1er juin 2010 prochain.

- 30 -

Pour information :

Aurélie Arnaud Responsable des Communications / Communications Officers Femme autochtones Québec / Quebec Native Women 450-632-0088, #227 Cellulaire : 514-239-0088
Stéfany Ranger, LCOM Communication, Pour la Fédération des femmes du Québec, Bureau 514 393-3178, 1 877 393-3178; cellulaire 514 679-7583

Caroline Tremblay, responsable de la liaison de la Marche AMUN auprès des groupes. 418-704-3707 ou 581-999-2054

Source : Fédération des femmes du Québec (FFQ), Amnistie International et Femme autochtones Québec / Quebec Native Women



Fédération des femmes
du Québec

